Archives parlementaires

Ouverture de la séance du 25 novembre 1790, lecture du procès-verbal du 23 novembre 1790 au soir

Jean Louis Poignot

Citer ce document / Cite this document :

Poignot Jean Louis. Ouverture de la séance du 25 novembre 1790, lecture du procès-verbal du 23 novembre 1790 au soir. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XX - Du 23 octobre au 26 novembre 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1885. p. 740;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1885_num_20_1_9087_t1_0740_0000_6

Fichier pdf généré le 08/09/2020

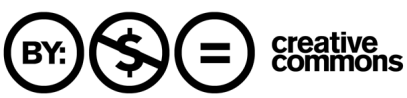

ÉTAT DES FORCES NAVALES EN ACTIVITÉ.

Vaisseaux de ligne.

	En rade.	En armement.
Brest	15	17
Lorient	2	2
Rochefort	»	2
Toulon	»	9
	17	30

N. B. Il est possible que trois des vaisseaux aient passé en rade.

Frégates.

	En rade.	En armement.
Brest	13	2
Lorient	2	»
Rochefort	2	1
Toulon	»	3
	17	6

(L'Assemblée ordonne le renvoi de cette lettre au comité diplomatique.)

M. **le Président**. L'Assemblée va se retirer dans ses bureaux pour nommer quatre commissaires surveillant la caisse de l'extraordinaire.

(La séance est levée à environ trois heures du soir.)

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE DE LAMETH.

Séance du jeudi 25 novembre 1790, au soir (1).

La séance est ouverte à l'heure ordinaire.

M. **Poignot**, *secrétaire*, donne lecture du procès-verbal de la séance du mardi soir, 23 de ce mois.

M. **le Président** fait donner lecture des adresses suivantes :

Adresse de félicitation, adhésion et dévouement des citoyens actifs du canton de Vezenobre, ainsi conçue :

« Messieurs, les citoyens actifs du canton de Vezenobre, réunis en assemblée primaire, s'empressent, à l'envi, de vous témoigner leur amour et leur reconnaissance. C'est un tribut que vous méritent votre zèle, votre fermeté et votre constance inaltérables à travailler pour le bonheur de cet Empire. Veuillez l'agréer favorablement de la part des habitants de la campagne. Non seulement ils admirent avec vénération les décrets émanés de votre sagesse, mais ils les regardent encore comme inspirés du ciel. En effet, tant de perfection pourrait-elle être l'ouvrage de l'homme? Oui, Messieurs, nous découvrons dans l'ineffable Révolution, qui s'opère par votre organe, une main céleste. Des corps puissants, qui paraissaient inébranlables, renversés ; des biens extorqués à l'aveugle crédulité et à la faiblesse, rendus à la nation ; les bases de la liberté établie sur les ruines d'un antique despotisme, la servitude détruite, l'égalité renaissante, les abus extirpés, le peuple réintégré dans le droit légitime de se choisir ses administrateurs et ses juges; la chicane, le fléau le plus funeste, forcée de rentrer dans les ténèbres; les projets des malveillants découverts et arrêtés ; les citoyens armés pour le maintien des nouvelles lois ; des écrivains patriotes occupés à combattre les systèmes dangereux et à éclairer le peuple sur ses vrais intérêts : tels sont les prodiges qu'a fait passer sous nos yeux la révolution d'une année. Y eut-il jamais gloire pareille à la nôtre? Amis de ce peuple et de l'humanité entière, poursuivez vos travaux, n'abandonnez l'édifice de notre bonheur qu'après qu'il aura reçu sa dernière perfection de vos mains ; c'est notre vœu particulier, c'est le vœu général.

« Qu'il vous sera doux, Messieurs, après la consommation de votre grand ouvrage, de rentrer dans le sein de vos familles, de vos concitoyens. Là se prépare pour vous le plus beau, le plus touchant des triomphes, celui qu'on n'accordera désormais qu'aux hommes vertueux.

Signé : MARTIN, *président.*
LACOMBE, *secrétaire.* »

Adresse des administrateurs du département de l'Allier, qui présentent à l'Assemblée nationale les hommages respectueux de leur vive reconnaissance, au sujet de la somme de 30,000 livres qu'elle a accordée à ce département, pour fournir aux besoins les plus pressants des malheureux qui ont souffert de l'inondation de la Loire.

Adresse de la ville de Lohéac et de douze communautés voisines, qui supplient l'Assemblée de fixer dans cette ville un siège de justice.

Adresse de M. Jolivet, chargé des affaires de France au pays de Liège, sous les ordres de M. Marie-Louis-Henri Descorches, maire d'Osmond, et électeur du canton de Vimontier, dans laquelle il rend hommage aux sentiments patriotiques de son principal. Dans une autre adresse, il envoie à l'Assemblée une déclaration de M. Berlaymont, le seul des officiers de Royal-Liégeois, en semestre à Liège, portant que, profondément affligé de l'événement arrivé à la garnison de Belfort, il n'y a pris directement ni indirectement aucune part.

Adresse des administrateurs du département du Var, et des juges du tribunal du district d'Orléans, qui consacrent les premiers moments de leur existence à présenter à l'Assemblée nationale le tribut de leur admiration et de leur dévouement.

Adresse de l'assemblée administrative du département de l'Isère, séante à Vienne, relative à la tombe de Bayard.

Cette adresse est ainsi conçue :

« Vienne, le 19 novembre 1790.

« Monsieur le Président, lorsque les cendres de Bayard furent apportées d'Italie en France, et déposées près de Grenoble dans l'église d'un monastère, les habitants des villes et des campagnes vinrent pleurer sur son tombeau. Six mois ne s'étaient pas encore écoulés depuis que ce héros de l'humanité, du patriotisme et de la valeur, bravant le danger qui le menaçait d'une mort presque inévitable, était venu sauver ses concitoyens de l'horrible fléau dont ils étaient frappés. On l'avait vu, s'oubliant lui-même, parcourir Grenoble et ses environs, pour arrêter les progrès

(1) Cette séance est incomplète au *Moniteur*.